**Compte-rendu du conseil d’école du 17/10/2017**

1. **Présentation – sommaire**

Etaient présents :

* M. Fernandes, M. Totain, Mme Catto, Mme Pruvost, Mme Namur, Mme Houplain, Mme

Cornille, Mme Jubaru, Mme Ingelaere, Mme Savary, Mme Louvet, Mme Latouche, enseignants ;

* Mme Alluin, Mme Bodo, Mme Delannoy, Mme Holard, M. Luttwiller, M. Richerateaux, parents

d’élèves

* M. Monier, DDEN
* Monsieur l’Inspecteur de l’Education Nationale s’était excusé, ainsi que Madame Gouot.
1. **Règlement intérieur**

Une modification a été apportée au règlement intérieur concernant la collation pendant la récréation de 14 heures 30 (qui n’est plus autorisée) ; un rappel a aussi été fait concernant les horaires de cours et de sortie à la grille (les cours se terminent à 11 heures 30 et 14 heures 45)

Le règlement intérieur modifié est approuvé par l’ensemble du conseil d’école

1. **PPMS et bilan de l’exercice incendie du 26 septembre**

Lors de l’exercice les enfants ont été évacués en 2 minutes et 15 secondes. L’évacuation était un peu longue. Madame Savary a pris contact avec des parents pompiers afin d’effectuer un exercice en leur présence. Les coordonnées (mail) seront transmises afin de convenir d’une date.

Les PPMS ont été rédigés et transmis aux membres du conseil d’école. Il sera émargé par l’ensemble des membres du conseil d’école et de l’équipe éducative

1. **Travaux**
* La toiture de l’école Herriot a été refaite pendant les vacances. Lors des

prochaines vacances d’été, la rénovation de la toiture de l’école est prévue – en prolongement.

Cependant, il subsiste quelques soucis :

* Le bardage de l’école, côté parking serait à prévoir ;
* Des infiltrations apparaissent en cas de forte pluie côté parking, des

flaques d’eau sont visibles à chaque niveau

* Une séparation entre les toilettes garçons
* La réfection du parking ;
* La réfection du sol chez Madame Pruvost, contrairement à ce qu’indique la plaquette ;
* Pour les récréations, nous aimerions mettre en place « un fruit par

jour », Madame Augé se propose de diffuser le projet et Monsieur Monier mettra se propose de rencontrer un Directeur d’école afin de nous aider à rédiger ce projet ;

* La cantine

Serait-il possible d’établir un roulement de passage des écoles ?

Les parents d’élèves et Monsieur Monier se proposent d’intervenir auprès des services municipaux ;

* Que faire des troncs d’arbres dans les pelouses ?
* Il reste à l’école d’anciennes séries de livres ne correspondant plus aux programmes, que peut-on en faire ?
1. **Questions des parents**

Aide pour Monsieur Rousselle au moment des travaux multiples (ramasser les feuilles, gérer les extérieurs, gérer la traversée des enfants…) : serait-il possible d’accorder une aide à Monsieur Rousselle pendant les périodes de travaux multiples (automne par exemple avec le ramassage des feuilles mortes ) ;

La sortie du plan vigipirate : nous n’avons à ce jour aucune information officielle concernant la sortie du plan vigipirate,

1. **Coopérative**

Un appel au don sera effectué à la rentrée des vacances. Il sera rappelé que cette année la coopérative financera le projet Ecole et cinéma pour les CM2 (7.5€ par enfant), l’achat du complément pour le robot programmation par Mr Fernandes (80€), l’achat de livres pour le projet CE1, l’achat de livres de littérature anglaise, l’achat de nouveaux livres pour la BCD et la sortie de fin d’année si possible.

1. **Projets**

Tout autour de la Terre CE1

Journée à la ferme CP

Ecole et cinéma CM2

Prix Opalivres CM

Carsot informatique CM2 Mme Ingelaere

1. **Personnes étrangères au service pendant le temps d’accueil des enfants**

**dans l’école**

Pendant les APC, l’étude, les TAP, des parents passent par la garderie maternelle et errent dans l’école (couloirs de classes, préaux, toilettes, enfants seuls dans la cour….)

Les parents expliquent que les tickets de garderie ne sont pas identiques pour la garderie maternelle et pour le primaire : 1 heure pour la maternelle, 1 heure 30 pour l’élémentaire.

Les membres du conseil d’école comprennent la position des parents, mais en aucun cas des personnes étrangères au service ne sont autorisées à visiter l’école.